L'Écho forestier

FONDS D'AMÉNAGEMENT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois du Centre-du-Québec

Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
http://www.centre-du-quebec.upa.qc.ca
Tél.: 819 697-2922
Télécopieur: 819 697-0574

Vol. 13, No 4, Septembre 2009

Sommaire

PAGE 1
- Contingents 2009-2010

PAGE 2
- Visa de mise en marché
- Grand ménage de l'automne
- Tremble et peupliers
- Journée de démonstration forestière de l'Érable

PAGE 3
- IMPORTANT! Attention à la qualité du bois

PAGE 4
- Mise en marché
- Formation
- Dépôt direct
- Formulaire

PAGE 5-12
- Liste des prix et spécifications

CONTINGENTS 2009-2010

Vous avez reçu, au cours des dernières semaines, les volumes de bois (contingents) qui vous sont accordés pour la période allant du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010. Si toutefois, vous n'avez encore rien reçu et que vous avez retourné le formulaire de demande de contingent dans les délais prescrits (avant le 1er juillet 2009), accompagné des documents exigés, nous vous demandons de communiquer avec nous dans les plus brefs délais. Les contingents de mise en marché sont attribués selon la superficie forestière détenue par chaque producteur qui complète un formulaire de demande de contingent et qui le fait parvenir au bureau du Syndicat dans les délais demandés.

Essence	Contingent minimum	Taux	
		m³a/hectare	corde/hectare
Sapin-épinette 47"	0 m³a	0	0
Peupliers 93"	60 m³a	5,0	0,69
Bois-francs 8'	60 m³a	6,0	0,83
Pin et mélèze 93"	0 m³a	0	0
Pruche 47"	0 m³a	0	0

Étant donné l'arrêt de coupe dans le résineux 4 pieds depuis le début du mois d'avril et les incertitudes au niveau des marchés, le conseil d'administration a décidé de reporter l'émission de contingents du résineux 4 pieds et du résineux 93 pouces au **1er janvier 2010.** Donc, **seuls les contingents pour le feuillu dur et le peuplier ont été émis.**

Compte tenu de l'arrêt de coupe et afin d'être équitable envers tous les producteurs, ceux qui possèdent encore du contingent en résineux 4 pieds (sapin-épinette et pruche) pour l'année de contingent 2008-2009 peuvent faire une demande de **visa** de mise en marché afin de produire le volume restant de leur contingent. Les producteurs intéressés doivent communiquer avec le Syndicat. **Les producteurs qui en font la demande** pourront recevoir, si la mise en marché le permet, un **visa** équivalent au plus petit des deux volumes suivants : l'équivalent de 16 cordes ou le volume en contingent restant à leur dossier.

De plus, il est **important** de noter que les volumes de **bois produits hors contingent sont livrés** lorsqu'il **n'y a plus de volume bois avec visas et sous contingent en inventaire.**

SUITE EN PAGE 2

ADRESSE DE RETOUR :
Syndicat des producteurs
de bois Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4R5

POSTES CANADA CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40036425

La publication est rendue possible grâce à la participation du Fonds d'aménagement

CONTINGENTS 2009-2010 SUITE DE LA PAGE 1

En résumé :

- Report de l'émission des contingents pour le sapin-épinette et la pruche 47 pouces au 1er janvier 2010;
- Émission des contingents du feuillu pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010;
- Émission de **visas** de mise en marché de résineux 4 pieds pour les producteurs qui possèdent encore du contingent pour l'année 2008-2009. Les visas émis le seront pour une courte période soit septembre et octobre pour commencer;
- Les volumes de bois qui auront été produits hors contingent du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2009 seront soustraits des contingents qui seront émis pour la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2010.

Les producteurs qui ont fait parvenir leur demande de contingent en retard, qui n'ont pas fait de demande de contingent ou que le contingent accordé n'est pas suffisant doivent communiquer obligatoirement avec le Syndicat **une semaine avant de débuter** leur coupe afin d'obtenir du contingent supplémentaire et de s'assurer que leur bois pourra être livré.

VISA DE MISE EN MARCHÉ

N'oubliez pas qu'avant de produire votre bois, vous devez obligatoirement communiquer avec le Syndicat afin de demander votre visa de mise en marché (autorisation de coupe et réservation de livraison).

GRAND MÉNAGE DE L'AUTOMNE

Étant donné les coûts importants reliés à la publication du journal l'Écho forestier, nous demandons aux personnes qui le reçoivent en plusieurs copies de nous en informer dans les plus brefs délais afin d'effectuer les modifications nécessaires. De plus, si vous recevez ce journal et que vous n'êtes pas impliqué dans le secteur forestier et ne désirez plus le recevoir, veuillez également communiquer avec madame Karine Dessureault au 819-697-2922, poste 221.

Nous vous remercions de votre collaboration.

TREMBLE ET PEUPLIERS

Veuillez noter que le tremble et les peupliers 93 pouces qui seront livrés à la compagnie Domtar de Windsor et à la compagnie Arbec de St-Georges-de-Champlain seront payés à la tonne métrique verte. Cette mesure sera mise en place à partir du **1er octobre** prochain et a pour but d'atteindre une plus grande équité entre tous les producteurs. Comme nous vous l'avons déjà annoncé auparavant, le Syndicat analyse chacune des livraisons aux usines afin de minimiser les coûts de transport au maximum. Nous prévoyons que cela devrait permettre un ajustement (rétro) supérieur par rapport aux autres années.

JOURNÉE DE DÉMONSTRATION FORESTIÈRE DE L'ÉRABLE

- 13E ÉDITION -

Samedi 26 septembre 2009, 9 h 00 à 16 h 00

Station régionale de glisse du Mont Apic
1361, route Lachance, St-Pierre-Baptiste

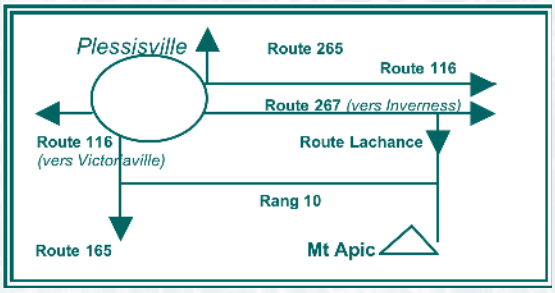

Plus de 40 exposants et conférenciers

- Ateliers de formation et d'inform tion en forêt pour les producteurs forestiers (aménagement et jardinage acérico-forestier)
- Démonstration d'équipements adaptés à l'exploitation de la forêt privée
- Exposition d'équipements forestiers artisanaux et indutriels

➔ Coûts :

7 $ Pré-inscription (jusqu'au 11 septembre)
10 $ Inscription sur place
12 $ Dîner (sur réservation seulement)

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION :

Madame Chantal Doyon
CLD de l'Érable
1783, avenue St-Édouard, Bureau 200 •
Plessisville (Québec) G6L 3S7
Tél. : (819) 362-0534 • Téléc. : (819) 362-7651
Courriel : **c.d@reseaux-ressources.com**

IMPORTANT! ATTENTION À LA QUALITÉ DU BOIS

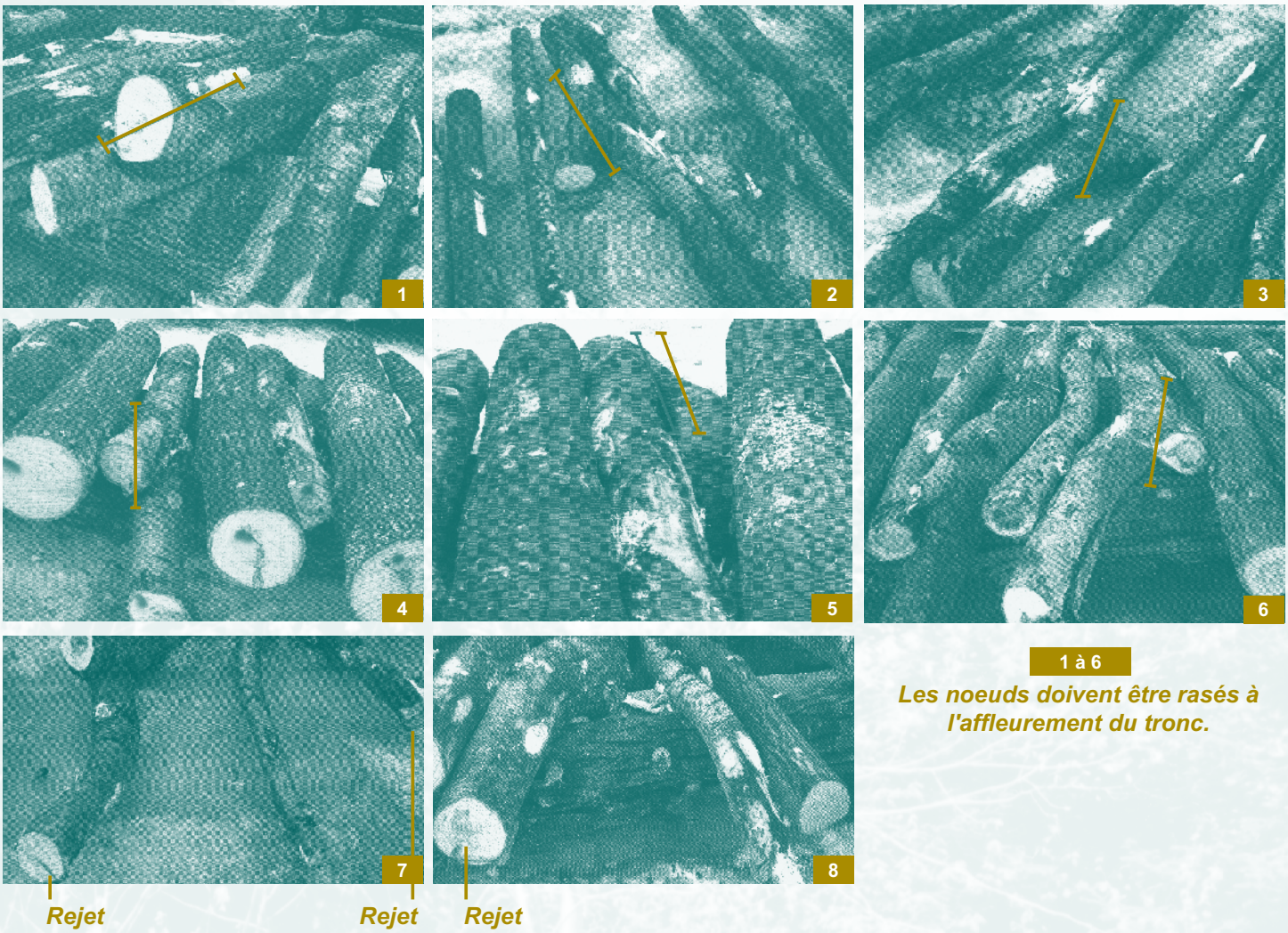

1 à 6

Les noeuds doivent être rasés à l'affleurement du tronc.

Au cours de la dernière année, nous avons connu plusieurs problèmes au niveau de la qualité du bois livré aux usines Arbec et Domtar. Ceux-ci se situent principalement au niveau du façonnage des billes. Les voyages de bois qui contiennent quelques billes de bois non-conformes ne sont pas refusés par l'usine. Toutefois, **cela nous cause des problèmes importants au Syndicat** (pénalité financière, réprimande, impact sur les cédules et les ententes contractuelles…).

Afin de corriger la situation qui s'aggrave de mois en mois, vous trouverez ci-dessous des exemples de façonnement de billes de bois. Ceux-ci devraient vous aider à mieux comprendre la qualité du bois nécessaire pour les livraisons de feuillus durs et de peupliers à l'usine Domtar et de peupliers et résineux (pin rouge, pin gris, pin sylvestre, mélèze) à l'usine Arbec.

Nous tenons, par le fait même, à vous informer que si votre voyage de bois ne respecte pas les normes de façonnage de l'usine, le transporteur ne chargera pas votre bois. Nous vous rappelons également que ce n'est pas à votre transporteur de trier votre bois; c'est votre responsabilité! Si nous désirons maintenir notre prix au chemin du producteur le plus élevé possible, nous devons tous porter une attention particulière à notre travail.

- Votre bois doit être relativement droit;
- Pas de fourche, de bois en forme de "S", de bâton de hockey ou en forme de banane ou berceau de chaise;
- Pas de pourriture;
- Les nœuds doivent être bien rasés le long du tronc;
- Aucun corps étranger (branche, clou, roche…).

MISE EN MARCHÉ

Comme vous le savez, la mise en marché du bois est de plus en plus difficile ces derniers temps. Toutefois, il reste encore des marchés qui peuvent vous permettre d'effectuer des coupes de bois.

Les livraisons de feuillus durs 8 pieds et de peupliers 93 pouces vont très bien. Les inventaires se livrent au fur et à mesure donc les délais de livraison sont courts. La situation des deux usines qui font l'achat de ce bois pour notre territoire (Arbec St-Georges-de-Champlaim et Domtar Windsor) est malgré tout bonne considérant la crise forestière et économique qui font rage présentement.

Concernant le résineux 4 pieds, nous venons de terminer la livraison des inventaires. Les livraisons à l'usine se poursuivent à un rythme ralenti. Au cours des dernières semaines, la compagnie Kruger nous a informé qu'elle arrêtait la production de papiers couchés à son usine de Trois-Rivières sur le boul. Gene H. Kruger à partir du mois d'octobre. Cela entraînera donc l'arrêt des livraisons de bois en 4 pieds à cette usine, et ce, de façon définitive. Le résineux 4 pieds (sapin-épinette et pruche) sera maintenant livré à l'usine de Kruger Wayagamack à Trois-Rivières. Au moment d'écrire ces lignes, le Syndicat est en discussion avec la compagnie et nous sommes en train de déterminer les impacts qu'aura cette fermeture sur la production. Nous vous tiendrons au courant des développements de ce dossier dans la prochaine parution de l'Écho forestier.

FORMATION

Prochainement, certains cours de formation seront disponibles. Vous trouverez ci-dessous la liste des formations. Le prix de l'inscription sera de 20,00 $ par cours et payable lors de la formation.

Si vous désirez vous inscrire, communiquez avec Martine Gignac au Syndicat le plus tôt possible. Les places sont limitées.

Titre	Date	Endroit
Affûtage de la scie mécanique	28 novembre 2009	Restaurant chez Rioux
Entretien de la scie mécanique	29 novembre 2009	

→ DÉPÔT DIRECT ←

Suite à l'augmentation des coûts reliés aux transactions bancaires, notre institution financière nous a mentionné au cours des derniers mois qu'elle serait dans l'obligation de nous charger des frais administratifs si nous poursuivions nos opérations sans aucun changement. Afin d'éviter des frais au Syndicat et, par le fait même, aux producteurs, le conseil d'administration a pris la décision de collaborer avec notre institution financière pour trouver des solutions.

Plusieurs ont déjà été mises en application sans apporter de changements réels pour les producteurs. Toutefois, nous demandons votre collaboration au niveau du paiement du bois par dépôt direct. L'utilisation accrue du dépôt direct pour le paiement du bois est un élément très important lors du calcul des frais bancaires pour le Syndicat et c'est pourquoi nous demandons aux producteurs, qui ne l'ont pas déjà fait et qui effectuent la livraison de bois à tous les ans, de compléter le formulaire ci-dessous et de nous le retourner accompagné d'un spécimen de chèque portant la mention «ANNULÉ».

Il est important de noter que vous continuerez de recevoir les mêmes documents que vous recevez présentement lors du paiement de votre bois, c'est-à-dire tous les billets de mesurage ainsi qu'une copie de votre chèque portant la mention "Paiement direct – chèque annulé". Vous aurez également votre argent plus rapidement dans votre compte bancaire car celui-ci vous est déposé la journée même ou le lendemain que nous effectuons les paiements.

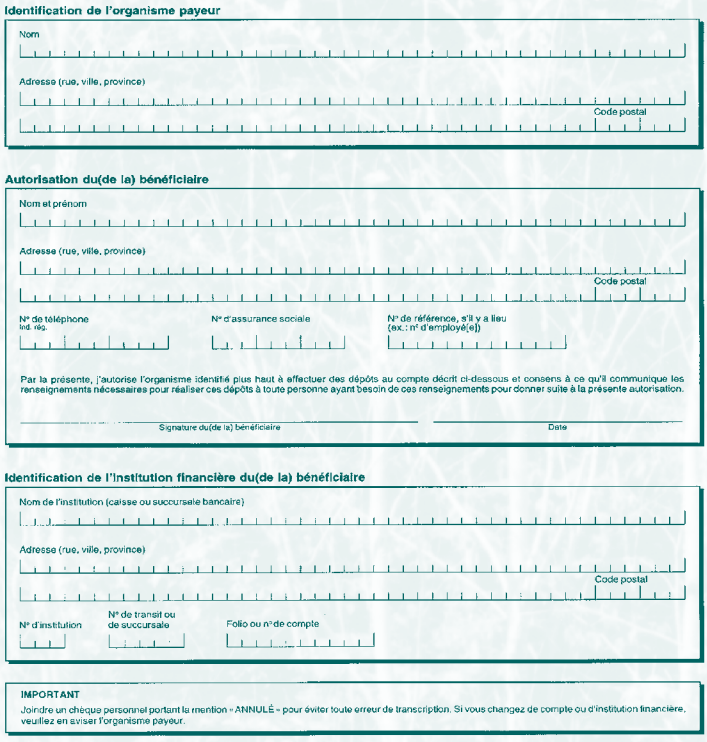

Identification de l'organisme payeur

Nom

Adresse (rue, ville, province)

Code postal

Autorisation du(de la) bénéficiaire

Nom et prénom

Adresse (rue, ville, province)

Code postal

N° de téléphone
Ind. rég.

N° d'assurance sociale

N° de référence, s'il y a lieu
(ex. : n° d'employé(e))

Par la présente, j'autorise l'organisme identifié plus haut à effectuer des dépôts au compte décrit ci-dessous et consens à ce qu'il communique les renseignements nécessaires pour réaliser ces dépôts à toute personne ayant besoin de ces renseignements pour donner suite à la présente autorisation.

Signature du(de la) bénéficiaire

Date

Identification de l'institution financière du(de la) bénéficiaire

Nom de l'institution (caisse ou succursale bancaire)

Adresse (rue, ville, province)

Code postal

N° d'institution

N° de transit ou de succursale

Folio ou n° de compte

IMPORTANT

Joindre un chèque personnel portant la mention « ANNULÉ » pour éviter toute erreur de transcription. Si vous changez de compte ou d'institution financière, veuillez en aviser l'organisme payeur.

→ **FORMULAIRE DE DÉPÔT DIRECT**